

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans l'industrie métallurgique en Allemagne

2021/0107(BUD) - 07/06/2021 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 670 voix pour, 22 contre et 4 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) à la suite de la demande présentée par l'Allemagne - EGF/2020/003 DE/GMH Guss.

Le Parlement a approuvé la proposition de décision visant à mobiliser le FEM en vue d'octroyer une contribution financière d'un montant de **1.081.706 EUR** en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget de l'Union pour l'exercice 2021 en réponse à la demande présentée par l'Allemagne confrontée à des licenciements dans le secteur de la métallurgie.

Cette contribution représente 60% du coût total de 1.802.845 EUR, somme correspondant aux dépenses pour les services personnalisés à concurrence de 1.730.731 EUR et aux dépenses pour financer les activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité, ainsi qu'à celles de contrôle et de compte rendu, à concurrence de 72.114 EUR.

Lien entre les licenciements et la mondialisation

La résolution note que l'industrie allemande des fonderies est confrontée à des défis majeurs, tels que l'évolution du commerce international de biens et de services et la surproduction chinoise, en particulier dans l'industrie automobile et l'industrie des machines, ainsi que la relocalisation des activités dans des pays tiers, y compris dans les pays candidats à l'adhésion à l'Union, où les normes environnementales sont moins strictes et où les industries sont fortement subventionnées.

La production totale de métaux coulés en Allemagne a diminué de 8,9% entre 2018 et 2019 en raison de ces défis liés à la mondialisation, touchant en particulier la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, où 25% des métaux coulés allemands sont produits.

Bénéficiaires admissibles

La demande concerne **585 travailleurs licenciés par quatre filiales de GMH Guss GmbH** en Allemagne.

La plupart des travailleurs licenciés se trouvent dans la seconde moitié de leur carrière professionnelle, ont un faible niveau de qualification et souvent une maîtrise insuffisante de la langue allemande, un grand nombre des bénéficiaires étant des hommes issus de l'immigration.

Les licenciements devraient avoir une incidence considérable sur l'économie locale, étant donné qu'ils ont eu lieu dans un contexte de chômage élevé (10,7% en septembre 2020) dans la région de la Ruhr en raison de défis structurels qui se posent depuis les années 1960 et des conséquences de la pandémie de COVID-19.

Les députés ont déploré que l'Allemagne prévoie que seuls **476 bénéficiaires admissibles**, dont 455 hommes et 21 femmes, ayant pour la plupart entre 30 et 54 ans, participeront aux mesures.

Services personnalisés

Le Parlement estime qu'il est de la responsabilité sociale de l'Union de fournir aux travailleurs licenciés les qualifications nécessaires à la **transformation écologique et juste de l'industrie de l'Union** conformément au pacte vert pour l'Europe, étant donné qu'ils travaillent dans un secteur à forte intensité de carbone.

Les députés se félicitent par conséquent des services personnalisés fournis par le FEM aux travailleurs, notamment des mesures de requalification, des cours d'allemand, des ateliers, des conseils d'orientation professionnelle, des conseils en matière d'emploi, ainsi que des allocations de formation et une assistance à la création d'entreprise.

Le Parlement a également salué le fait que l'ensemble coordonné de services personnalisés ait été élaboré par l'Allemagne en concertation avec les partenaires sociaux et qu'un comité de suivi composé de représentants du ministère du travail et des affaires sociales, des services publics de l'emploi, de la société de transfert, des représentants du syndicat IG Metall, des liquidateurs de l'entreprise qui licencie et de ses filiales, ainsi que de représentants des comités d'entreprise, ait été mis en place pour orienter l'intervention cofinancée par le FEM.